

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais  
**Pour information et diffusion**

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---



### Le Service eau et environnement s'est installé à Paulhan

Créé en février 2015, au sein du Pôle aménagement du territoire, le Service eau et environnement regroupe plusieurs compétences et missions exercées par la Communauté de communes du Clermontais.

Composé de 4 agents, ce service, récemment transféré dans des locaux de la Communauté de communes à Paulhan, est chargé :

- du contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC),
- de l'entretien et de la restauration des cours d'eau,
- du suivi de la protection des captages en eau et des mesures agro-environnementales sur les communes de Ceyras et Paulhan, et plus largement sur l'ensemble du territoire,
- de l'anticipation de la prise de compétence en eau et assainissement ainsi que la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations),
- du suivi de l'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement appartenant à la Communauté de communes du Clermontais.

Situés rue du Tonnelier, dans la Zone d'activités économique la Barthe de Paulhan, ces nouveaux bureaux intégralement consacrés au Service eau et environnement accueilleront le public exclusivement sur rendez-vous.

#### Composition du Service eau et environnement :

- Fabien Brès, responsable
- Lucie Moreau, animatrice « captages et réduction des pollutions diffuses »
- David Druart et Manon Pédrot, contrôleurs SPANC

## Le Service eau et environnement, compétences et missions

### Le SPANC, Service public d'assainissement non collectif

Le SPANC est un service intercommunal de proximité visant à réduire les risques sanitaires provenant des eaux usées domestiques et à améliorer la qualité des eaux. Ses principales missions consistent à effectuer les contrôles réglementaires sur les installations, conseiller et accompagner les usagers. Après l'achèvement des contrôles diagnostic en 2013 et au vu des installations existantes, la Communauté de communes a décidé de lancer un programme de réhabilitation conduit sur 3 ans, de 2015 à 2017, afin de proposer une aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, organisme d'Etat, aux propriétaires concernés par des travaux obligatoires de mise en conformité. Dans le cadre de cette démarche, le SPANC se positionne en tant que mandataire, conseille et oriente les propriétaires, informe sur les critères d'éligibilité, collecte les dossier transmis à l'Agence de l'eau, effectue les contrôles sur les projets et les travaux, et atteste de la mise en conformité afin de reverser l'aide aux propriétaires volontaires.

### L'entretien et la restauration des cours d'eau

Depuis fin 2013, la Communauté de communes du Clermontais gère la compétence «entretien et restauration des cours d'eau» avec pour domaine d'intervention les principaux cours d'eau situés en limite ou sur son territoire (Hérault, Lergue, Boyne, Dourbie, Salagou à l'exclusion du lac). Dans ce cadre, les missions du Service eau et environnement englobent les études à mener (plan de gestion de la Lergue aval et de l'Hérault), les demandes de subventions (travaux d'urgence suite aux crues), la réalisation de diagnostics (Boyne sur la commune de Cabrières), la réhabilitation de berges (Canet), le suivi et la veille sur les évolutions réglementaires de la GEMAPI, etc.

### Animation captages prioritaires et en faveur de la réduction des pollutions diffuses

Consciente des enjeux majeurs de la démarche Zéro phyto en terme de santé publique, la Communauté de communes est engagée en faveur de la réduction des pesticides.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec les communes de Ceyras et Paulhan, un poste d'animateur « captage et pollutions diffuses » financé à 100% par l'Agence de l'eau a été créé début 2015. Chargée de poursuivre les programmes de protection de captages d'eau potable de ces 2 communes et plus globalement d'accompagner les communes du Clermontais dans des démarches de réduction des pesticides, l'animatrice travaille en étroite collaboration avec plusieurs partenaires techniques et financiers (Etat, Agence de l'eau, Département, Chambre d'agriculture 34, etc.). Dans une dynamique participative, elle mobilise et associe les principaux acteurs utilisant les produits phytosanitaires (communes, exploitants agricoles, jardiniers amateurs, etc.). A ce titre, 8 communes candidates à la charte régionale « 0 phyto », élaborée par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles en Languedoc-Roussillon (FREDON) et ses partenaires, se sont engagées dans une démarche de suppression totale de l'utilisation de pesticides sur tous les espaces communaux : Cabrières, Ceyras, Mérifons, Mourèze, Octon, Paulhan, Salasc et Valmascle ont été récompensées lors de la 1<sup>ère</sup> remise de prix « Objectif 0 phyto dans nos villes et villages » en novembre dernier. Jeudi 24 mars dernier, 7 d'entre elles ont reçu le label « Terre saine, communes sans pesticides » remis par Ségolène Royal au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

### Suivi de l'entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement

Le Service eau et environnement assure le suivi des opérations d'entretien des ouvrages et réseaux d'assainissement appartenant à la Communauté de communes : entretien des postes de relevage de l'Aire d'accueil des gens du voyage et de la ZAE de la Barthe, vidanges assurées par des prestataires, remplacement de pompes de relevage, débouchage réseau assainissement, etc.

## Missions complémentaires

Le Service eau et environnement assure également le suivi des études et échanges dans le domaine de l'eau intéressant le territoire, participe aux études menées sur le Bassin versant de l'Hérault par le Syndicat mixte du bassin fleuve Hérault (SMBFH), accompagne les réunions syndicales du SMBFH et de la Commission locale de l'eau (CLE), et monte les dossiers de subventions, auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, pour les postes de responsable du Service eau et environnement et animateur captage et pollutions diffuses.

Depuis fin 2015, le service travaille sur les 2 prises de compétences de la Communauté de communes du Clermontais au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir :

- L'eau et l'assainissement, lancement de l'étude de préfiguration 2016
- La GEMAPI, étude lancée par le SMBFH sur la compétence par les EPCI du bassin versant.

## Service eau et environnement

Rue du Tonnelier, ZAE la Barthe à Paulhan

Les usagers souhaitant contacter ce service peuvent adresser un courrier au siège de la Communauté de communes, BP 40, 20 avenue Raymond Lacombe, 34 800 Clermont l'Hérault ou téléphoner au 04 67 88 95 50.

**Courriel** : [clermont34@cc-clermontais.fr](mailto:clermont34@cc-clermontais.fr)

---

**Contact presse** : Katia Baude - Service communication de la Communauté de communes du Clermontais : 04 67 88 95 50 – [servicecommunication@cc-clermontais.fr](mailto:servicecommunication@cc-clermontais.fr)

Toute l'actualité de la Communauté de communes sur le site internet  
[www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr) et sur la page Facebook  
[www.facebook.com/CommunauteCommunesClermontais](https://www.facebook.com/CommunauteCommunesClermontais)